

Date de transmission de l'acte: 22/10/2024

Date de reception de l'AR: 22/10/2024

081-218100469-DE_2024_55-DE

A G E D I

République française

TARN

CADALEN - COMMUNE

Séance du lundi 21 octobre 2024

Date de la convocation : 05/10/2024

Le lundi 21 octobre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17

Présents : 16

Représentés : 0

Absents et excusés : 1

Pour :

16

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Jean-Michel DOYEN

Présents : Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER

Représentés :

Excusés :

Absents : Gérard ASSEMAT

Délibération n°DE_2024_55

Objet : Actualisation du plan de financement dans le cadre de la demande de subvention des fonds de concours auprès de la CAGG pour les travaux de la Traversée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération DE_2022_18 en date du 15 mars 2022 avait été sollicité un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour les travaux de la traversée du village. Les notifications des co-financeurs ayant été adressées à la commune, il convient de réactualiser le plan de financement et M. le Maire propose de demander le fonds de concours à hauteur du solde de l'enveloppe à savoir 140 341.62 €

Sur proposition de Monsieur le Maire et l'avis favorable de la commission des finances du 21/10/2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal par 16 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

APPROUVE le plan de financement suivant réactualisé :

Montant des travaux	2 265 835.00 € HT (2 719 002.00 € TTC)
DETR 2022	0 €
DSIL	0 €
Région Occitanie (3.5 %)	80 000.00 €
Conseil Départemental du Tarn FDT (8.5 %)	190 806.00 €
Conseil Départemental du Tarn Voirie (8 %)	177 600.00 €
Amendes de police (0.5 %)	13 266.00 €
Fonds de concours CAGG (6%)	140 341.62 €
Autofinancement	2 116 988.40 €

Date de transmission de l'acte: 22/10/2024

Date de reception de l'AR: 22/10/2024

081-218100469-DE_2024_55-DE

A G E D I

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



Le Maire,

Sébastien BRAYLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien Braylé', written over a faint, illegible stamp.

Mis en ligne le : 23/10/2024

Le/La secrétaire

Jean-Michel DOYEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Michel Doyen', written over a faint, illegible stamp.